



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 septembre 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 23 septembre 2014, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Dans la lettre du 20 septembre 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre iraquien des affaires étrangères (S/2014/691, annexe) et dans d'autres déclarations, parmi lesquelles la lettre du 25 juin 2014 adressée au Secrétaire général par le Ministre iraquien des affaires étrangères (S/2014/440, annexe), l'Iraq a indiqué clairement que le risque était grand qu'il continue d'être la cible d'attaques lancées par l'État islamique d'Iraq et du Levant depuis des sanctuaires en Syrie. L'État islamique d'Iraq et du Levant se sert de ces sanctuaires pour entraîner ses forces et organiser, financer et lancer des attaques en Iraq contre le peuple iraquien. Le Gouvernement iraquien a donc demandé aux États-Unis de prendre la direction des efforts internationaux et de bombarder les sites et bastions militaires de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Syrie pour mettre fin aux attaques qui continuent d'être lancées contre le pays, protéger la population iraquienne et, à terme, armer les forces iraqiennes et leur permettre de reprendre le contrôle des frontières du pays.

L'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres groupes terroristes en Syrie sont une menace non seulement pour l'Iraq mais aussi pour de nombreux autres pays, parmi lesquels les États-Unis et leurs partenaires dans la région et ailleurs. Aux termes de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, les États jouissent du droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective. Ils doivent pouvoir se défendre lorsque, comme c'est le cas en l'espèce, le gouvernement de l'État où se trouve la menace ne veut pas ou ne peut pas empêcher que des attaques soient menées depuis son territoire. Le régime syrien a montré qu'il n'avait pas les moyens ni l'intention de reprendre seul ces sanctuaires. Les États-Unis ont donc pris des mesures militaires nécessaires et proportionnées en Syrie en vue d'éliminer la menace que l'État islamique d'Iraq et du Levant continue de poser pour l'Iraq, notamment en protégeant les citoyens iraqiens contre d'autres attaques et en permettant aux forces iraqiennes de reprendre le contrôle des frontières du pays. Ils ont également lancé une action militaire en Syrie contre des éléments d'Al-Qaïda connus sous le nom de Groupe Khorasan afin de répondre à la menace terroriste qu'ils représentent pour les États-Unis et leurs partenaires et alliés.



Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre
comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente
des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Samantha J. Power**
